



LÉGISLATIVES 2022

La Cour constitutionnelle statue sur les recours en annulation



La Cour constitutionnelle examinant les requêtes Adiac

La Cour constitutionnelle a débuté hier les audiences relatives aux contentieux des élections législatives dont le premier tour s'est déroulé les 4 et 10 juillet derniers sur l'ensemble du territoire national. Pour la première journée, dix recours en annulation ont été examinés sur la trentaine reçue par le juge du contentieux électoral. Le président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki, a rappelé aux différentes parties que leurs interventions permettront de vider la saisine. Le verdict sera rendu le 14 août prochain.

Page 3

FOIRE INTERNATIONALE DE BRAZZAVILLE

L'éclosion du secteur de l'artisanat au cœur de l'évènement



Visite des stands

Le ministre du Commerce et des Approvisionnements, Claude Alphonse Nsilou, a ouvert le 11 août à Brazzaville la première édition de la Foire internationale de l'artisanat du Congo (Fiac) en présence des ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques. La Fiac sera marquée par les expositions des produits artisanaux, les panels d'échanges et des débats sur des problématiques liées à la valorisation des chaînes de valeur et aux défis de l'éclosion de l'artisanat.

Page

INSERTION SOCIOÉCONOMIQUE

Des personnes handicapées formées à la culture des champignons



Photo de famille Adiac

La Fondation Challenge Futura agrotech a organisé à Brazzaville une formation à la culture des champignons hors sol au profit des malentendants et des handicapés moteurs des membres inférieurs.

D'une durée de dix jours, cette rencontre dénommée « Handi-Myco » a bénéficié de l'appui financier de l'Agence nationale

de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation. Le but visé est de favoriser l'insertion socioéconomique et l'autonomisation de cette catégorie de la population.

Page 5

HYDROCARBURES

Un programme pour éradiquer la pénurie du carburant

Le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, a annoncé le 10 août à Brazzaville devant les membres du Sénat la mise en place par la Société nationale

des pétroles du Congo d'un programme d'importation des produits pétroliers destiné à juguler la rareté du carburant dans les stations-service.

Selon lui, ce programme va permettre dans deux semaines une garantie d'autonomie et un retour à la situation normale.

Page 3

ÉDITORIAL

Combat

Page 2

ÉDITORIAL

Combat

La lutte contre la corruption reste un combat permanent à mener sans merci par les autorités congolaises, pour améliorer les recettes de l'Etat et assainir l'environnement des affaires. Un enseignement clairement relayé par la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), à travers l'organisation d'un carnaval qui a arpenté le 8 juin à Brazzaville les artères de la capitale dans le but de sensibiliser) contre ce fléau.

Initiée dans l'optique d'en atténuer les effets dans le pays, cette campagne obéit à la nécessité de créer une rupture avec les mentalités déviantes et l'enrichissement illicite. Si la fraude, la concussion et la tendance à la gabegie sont tout autant des maux à combattre, leur éradication implique courage et détermination dans l'application des sanctions qui s'imposent.

La thématique choisie par la HALC, à savoir « Tous, mobilisons-nous contre la corruption. Sinon, elle nous détruira » dénote bien de la responsabilité des uns et des autres pour un changement radical des comportements. Ceci dit, si la mise en place d'un numéro vert - le 1023 - permettant aux victimes de dénoncer ces antivaleurs peut paraître un début de réponse, il importe que les juridictions compétentes prennent le relai.

Il s'agit, pour tout dire, de renouer avec la rigueur, l'esprit de responsabilité, l'exemplarité, la probité morale et le respect de la chose publique. Procéder de la sorte ne fera que concrétiser la politique de « Tolérance zéro » de la base au sommet de l'Etat.

Les Dépêches de Brazzaville

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le Rapac-SAN satisfait de son bilan à mi-parcours

Le secrétaire général du Réseau des alliances parlementaires d'Afrique centrale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Rapac-SAN), Jean René Nzamba-Mambo, a fait, le 10 août, à Brazzaville le bilan à mi-parcours de la feuille de route de l'institution sous-régionale à son président en exercice, Isidore Mvouba. Il s'est dit satisfait des progrès accomplis ces trois dernières années.



Isidore Mvouba s'entretenant avec la délégation du secrétariat général du Rapac-SAN/Adiac

Le Rapac-SAN, mis en œuvre il y a trois ans à Brazzaville, vise à lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la sous-région, conformément aux dix-sept Objectifs de développement durable dont quatre sont dédiés à la lutte contre la faim.

« La rencontre de ce matin nous a permis d'établir le bilan à mi-parcours de la feuille de route de notre institution sous-régionale. Il s'agira notamment de voir dans notre plan d'activités les points déjà exécutés à ce jour et voir ce qui reste à faire, avant de projeter sur l'avenir afin de bien relancer le réseau sur de nouvelles bases », a indiqué Isidore Mvouba, président du Rapac-SAN.

Parlant du bilan, le secrétaire général du Réseau des alliances

parlementaires d'Afrique centrale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle a souligné que de 2019 à ce jour, beaucoup d'activités mises en œuvre au profit de cette organisation, en dépit des crises économique et sanitaire, ne lui ont pas permis d'atteindre ses objectifs. « Depuis que j'ai accédé au poste de secrétaire général en mars 2022, nous avons permis à sept pays d'adhérer à l'organisation, sur les onze que compte la zone Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Parmi ces nouveaux adhérents figurent la République démocratique du Congo et le Cameroun. Le Burundi, la Guinée équatoriale, le Rwanda et l'Angola vont aussi se rallier à notre alliance en décembre, lors de la

prochaine assemblée générale prévue à Libreville, au Gabon. Notre bilan à mi-parcours est positif », a précisé Jean René Nzamba-Mambo.

Au lancement du Rapac-SAN, lors du premier forum sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, un plan d'actions avait été mis sur pied, articulé autour de quatre points essentiels. Il s'agit, entre autres, de poursuivre la mise en place des alliances parlementaires dans toute la sous-région ; renforcer les capacités techniques des parlementaires en la matière et de participer aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales en rapport avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ognagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngoni /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

Trente recours en annulation soumis à l'examen

Le président de la Cour Constitutionnelle, Auguste Iloki, a ouvert le 11 août à Brazzaville les audiences relatives aux contentieux des élections législatives des 4 et 10 juillet 2022. Au total, trente requêtes en annulation ont été déposées par des candidats malheureux dans certaines circonscriptions électorales.

Les interventions des deux parties permettront à la Cour de vider la saisine, a expliqué Auguste Iloki, ajoutant que le verdict sera connu le 14 août.

Les audiences se dérouleront du 11 au 13 août, à raison de dix affaires par jour d'après le calendrier. Il s'agit des affaires des circonscriptions des départements de Brazzaville, Pointe-Noire, Pool, Niari, Likouala, Cuvette- Ouest et des Plateaux. La première journée a été marquée par l'affaire Uphreum Dave Mafoula contre Oscar Otoka, candidat dans la première circonscription de Mossaka, département de la Cuvette ; l'affaire Josephat Roger Obesse contre Jean Claude Ibovi, candidat dans la deuxième circonscription électorale de Talangai, département de Brazzaville ; l'affaire Jean Louvosso contre Aloyse Devic Bissouta Mabounda, candidat dans la deuxième circonscrip-



La Cour constitutionnelle (Adiac)

tion électorale de Lumumba, département de Pointe-Noire ; l'affaire Laufenburger Meroz Batsekam Kikambou contre Aimé Ange Wilfrid Bininga, candidat de la première circonscription électorale de la commune d'Ewo, département de la Cuvette-Ouest.

Les plaidoiries ont porté sur les irrégularités, la fraude, le vote par procuration, le manque des

procès-verbaux des délégués ainsi que la création des bureaux de vote illégaux, ont laissé entendre les avocats de ces candidats malheureux. A cet effet, ces avocats ont sollicité l'annulation des résultats publiés.

Maître Yvon Eric Ibouanga, plaçant pour la cause du candidat de Mossaka, Uphreum Dave Mafoula, a renchéri que les moyens factuels et juridiques

développés devant la Cour Constitutionnelle sont de nature à justifier l'annulation des résultats de Mossaka auxquels Oscar Etoke est déclaré élu.

« Les avocats de la défense ne s'opposent à aucun texte sinon avec celui qui a été supprimé. Les faits évoqués sont justificatifs de l'annulation des élections législatives. Les moyens de défense soule-

vés par le candidat jouent en sa défaveur car il a renforcé consciemment ou inconsciemment notre demande. La Cour n'a pas d'autre choix que de prononcer l'annulation pure et simple de cette élection puisque nous sommes tous à l'attente de la résurrection de la démocratie dans le pays », a-t-il déclaré.

Les requêtes déposées par les candidats malheureux, selon les avocats de la défense, sont irrecevables par manque de preuve de leur observation et le non respect des règles substantielles de la procédure de la Cour constitutionnelle.

« La décision d'annulation d'une élection ne se prend pas sur la base des allégations fortuites des bruits mais, il faut convaincre la Cour constitutionnelle avec des preuves », a indiqué Me Emmanuel Oko.

Lydie Gisèle Oko

PÉNURIE DE CARBURANT

Bruno Jean Richard Itoua annonce la fin du calvaire d'ici deux semaines

Face à la chambre haute du Parlement, le 10 août, à l'occasion de la séance des questions orales avec débats au gouvernement, le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, a laissé entendre que la pénurie de carburant constatée ici et là dans les stations-service ne sera plus qu'un souvenir d'ici deux semaines.

Pour faire face à la pénurie de carburant, le ministre des Hydrocarbures a indiqué que la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) a engagé un important programme d'importation et, progressivement, d'ici deux semaines, d'après les prévisions, le pays devait avoir suffisamment de produits pour garantir une autonomie et revenir à la situation normale.

Le gouvernement, a-t-il ajouté, a donc mis en place un plan d'actions d'urgence qui porte sur trois piliers. Le premier consiste à constituer en urgence les stocks. Le deuxième, mettre en place des contrats de longue durée qui assurent une fourniture abondante



D'après les prévisions, le pays devait avoir suffisamment de produits pour garantir une autonomie et revenir à la situation normale DR

et suffisante pour à la fois garantir l'approvisionnement des stations d'essence et contribuer à la constitution des stocks.

Enfin, le dernier pilier concerne la subvention of-

ficielle sur laquelle le gouvernement travaille. Elle permettra à la SNPC de ne plus avoir à supporter le moindre déficit à l'importation et tout cela devait être ficelé d'ici la fin de la

semaine.

Devant le Sénat, le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, est revenu sur les raisons de cette crise qui, a-t-il souligné, est avant tout mondiale.

Elle est la conséquence du conflit entre la Russie et l'Ukraine, entraînant en contrepartie la raréfaction des produits pétroliers.

Au plan national, a-t-il expliqué, cette crise est structurelle avec des réserves n'excédant pas une semaine de consommation. Le moindre dysfonctionnement et retard de production entraînent des perturbations dans la fourniture du carburant. Enfin, le ministre a également évoqué les raisons d'ordre technique du fait que la Congolaise de raffinage qui fournit le marché local à 60% est malheureusement aujourd'hui en arrêt d'activité.

Jean Jacques Koubemba



PSP des Etats de l'Afrique
Centrale Secrétariat Général
Direction de l'Organisation et des Projets



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368

Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières Régionales de la CEMAC (UGRIF)
Services Centraux de la BEAC
Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 – Yaoundé – République du Cameroun
Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax : (237) 222 23 33 29
Commission de Passation des Marchés - Composante COBAC

Avis d'Appel d'Offres (AAO)
N° 004/BEAC-COBAC/PRCIFRC-UGRIF/2022/F

Institution : Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun
Nom du projet : Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC - P161368
Acheteur : Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) – Libreville/Gabon
Pays : Cameroun
Don IDA n° : 3030
Titre de services : Equipements pour les infrastructures du site de production « SPECTRA » du SG/COBAC
AAO N° : 004/BEAC-COBAC/PRCIFRC-UGRIF/2022/F
Émis le : 05 août 2022

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le numéro WB10322-12-12 du 18 décembre 2018 de « Development Business ».

- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a reçu un Don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), pour le compte de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), pour financer le **Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC**, et a l'intention d'utiliser une partie de ce Don pour effectuer des paiements au titre du Marché des Equipements infrastructures du site de production « SPECTRA » du SG/COBAC (004/BEAC-COBAC/PRCIFRC-UGRIF/2022/F).
- L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF), en charge de la coordination du Projet sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les Equipements pour les infrastructures du site de production « SPECTRA » du SG/COBAC et Services Connexes sollicités. Il s'agit de :
 - 1 Console de gestion du Serveur Spécial
 - 1 Serveur Spécial à Architecture PPC64
 - 2 Serveurs de puissance x86
 - 1 Robot de Sauvegarde
 - 2 Baie du stockage Principale et Secondaire
- 2 Extensions de la Baie du Stockage Principale et Secondaire
- 2 Réseaux SAN Switch FC
- Ecran Console KVM
- Switch de Tête du Rack

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres international (AOI) tel que défini dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » de juillet 2017 révisé en novembre 2017 de la Banque Mondiale (« les Règles de passation des marchés »), et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement.

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Coordination du Projet (UGRIF), email : adoum@beac.int (ou sarw_adoum@yahoo.fr), beninga@beac.int, ndzie@beac.int et lendjondjo@beac.int et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les heures de bureau de 09h00 à 15h00 à l'adresse mentionnée ci-dessous.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous et contre un paiement non remboursable de **soixante mille (60 000) Francs CFA ou quatre-vingt-douze (92) Euros**. La méthode de paiement sera par virement, chèque ou en espèces. Après paiement de cette somme, le dossier d'appel d'offres est remis à main propre à l'acheteur au siège de la BEAC ou envoyé par voie électronique à son adresse. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par l'acheminement à domicile.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante au plus tard **le 08 septembre 2022 à 12 heures**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous **le 08 septembre 2022 à 13 heures**.

6. Toutes les offres doivent comprendre **une Déclaration de garantie de l'offre**.

7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)
Immeuble BEAC sis à l'avenue Jean Paul II, BP 2180 Libreville, République Gabonaise
Tél : (+241) 01 74 45 47

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général de la COBAC, Représenté par la Direction de la Réglementation, des Etudes Générales et des Relations Internationales (DREGRI)
beninga@beac.int, ndzie@beac.int et lendjondjo@beac.int avec copie à adoum@beac.int ou sarw_adoum@yahoo.fr

Libreville, le 05 août 2022

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE

L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

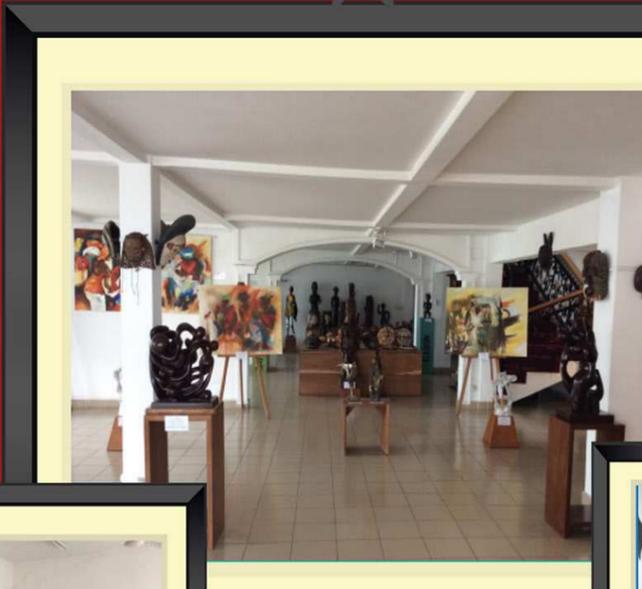
Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

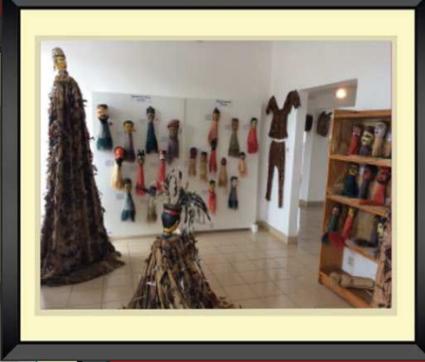


Musée du Bassin du Congo



galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS









FOIRE ARTISANALE

Des Africains exposent leurs talents à Brazzaville

L'exposition de la Foire internationale de l'artisanat du Congo (Fiac) a débuté, le 11 août, dans la capitale congolaise, avec la participation de nombreux invités venus principalement de la République démocratique du Congo, du Togo, de la Côte d'Ivoire, de la Centrafrique, du Sénégal, du Burkina Faso... L'évènement va réunir en dix jours environ cinq mille artisans et plus de deux millions d'articles.

La 1^{ère} édition de la Fiac se veut à la fois un grand rendez-vous d'affaires des artisans du continent et un cadre d'échange entre les acteurs du secteur sur le rôle de ce corps de métier dans le processus de développement. En témoigne le thème de l'édition à savoir « L'artisanat, pilier de redynamisation des économies des pays africains », pour traduire l'engagement culturel, économique et social de la rencontre biennale.

L'exposition qui se tient au Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, est organisée en deux sites : le premier abrite deux cents stands et le second dédié aux communications et conférences-débats. Selon Mireille Opa, la présidente du comité d'organisation de la foire, l'espace d'exposition est répartie entre artisanat de production, artisanat d'art et celui de services, ainsi que d'autres organisations professionnelles, administrations et banques. « La Fiac s'affiche



Les officiels à la cérémonie d'ouverture/Adiac

aujourd'hui comme une manifestation incontournable qui s'inscrit parmi les grands rendez-vous du continent », a-t-elle lancé.

Au Congo, le secteur artisanat pèse 20% du Produit intérieur brut et représente 80% du secteur informel national. L'ambition des autorités congolaises, à en croire la ministre des Petites et moyennes entreprises (PME), de l'Artisanat

et du Secteur informel, Jacqueline Lydia Mikolo, est de préparer les artisans locaux au marché commun de la Zone de libre-échange continentale africaine, de renforcer la vocation panafricaine de la foire, de promouvoir les produits du terroir, de faciliter le partage d'expériences entre les différents acteurs du continent et la formation dans les métiers de l'artisanat.

La ministre de l'Artisanat a insisté sur l'ouverture vers le marché en ligne par l'opérationnalisation des galeries virtuelles en lien avec les recommandations du Comité de coordination pour le développement et la promotion de l'artisanat africain (Codepa). « Cette édition de la Fiac se propose de tracer clairement les signaux d'une véritable relance des stratégies

de promotion de l'artisanat au Congo et de rejoindre la dynamique déjà amorcée par plusieurs pays africains(...) Il s'agit, par exemple, de relever le défi de la normalisation des produits artisanaux au Congo, d'intégrer les artisans au système de sécurité sociale », a déclaré Jacqueline Lydia Mikolo.

La cérémonie du lancement de la 1^{ère} édition de la Fiac, présidée par le ministre d'État, ministre du Commerce Claude Alphonse Nsilou, s'est déroulée en présence de nombreux invités africains : le ministre d'État, ministre de l'Entrepreneuriat et des PME de la RDC, Eustache Muhanzi Mumbembe, de la ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté de Côte d'Ivoire, Myss Belmonde Dogo, du ministre délégué chargé de l'Enseignement technique et de l'Artisanat du Togo, Hodin Kokou Eké, le secrétaire général du Codepa...

Fiacre Kombo

INSERTION SOCIOÉCONOMIQUE

Des personnes vivant avec handicap formées à la culture des champignons

Les personnes handicapées concernées par la formation de production des champignons dénommée « Handi-Myco 2022 » ont reçu des certificats le 11 août à Brazzaville. La formation de dix jours a été initiée par la Fondation Challenge-Futura agrotech, avec l'appui financier de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation (Anvri).

La formation tenue du 14 au 23 juillet dernier s'inscrit dans la phase pilote des formations à la culture des champignons hors sol en faveur des malentendants et handicapés moteurs des membres inférieurs. Elle visait, entre autres, à caractériser les contraintes spécifiques à lever pour une formation à la myciculture des personnes en situation d'handicap ; faire maîtriser aux apprenants la technique artisanale de production des champignons pleurotes afin de faciliter leur insertion socioéconomique et leur autonomisation. Composé de calcaire, de copeaux de bois blanc, du son de blé, de la farine de maïs, de la sciure de bois blanc et rouge, la production de champignons se fait en plusieurs étapes. Il y a l'opération de largage de sachet substrat pasteurisés, d'arrosage, de triage et d'entreposage etc.

« L'objectif de cette édition spéciale était de déterminer les contraintes parti-



La démonstration d'une étape par une bénéficiaire/Adiac

culières pour cette catégorie de notre population pour pouvoir cultiver les champignons et comment contourner leur handi-

cap pour améliorer leur employabilité. Il s'agissait aussi de leur donner la capacité réelle à produire des champignons », a expli-

qué le président de la pépinière d'entreprises Challenge-futura agrotech, Tsengue-Tsengue. Présentant les résultats de cette formation, phase pilote, Tsengue-Tsengue a fait savoir que des changements significatifs de comportement ont été notés chez tous les participants et un peu plus chez les malentendants. Outre les points positifs, plusieurs contraintes ont également été identifiées lors de cette période d'apprentissage. Chez les handicapés moteurs, on note la difficulté à se mouvoir. S'agissant des malentendants, la contrainte majeure est constituée par les effets de la surdité qui limitent les interactions du malentendant-myciculteur avec son environnement de travail, notamment avec les machines, en cas de production mécanisée et en équipes avec des coéquipiers non malentendants.

« En faisant l'analyse de la situation, nous avons remarqué que les handicapés moteurs ont beaucoup

de difficultés à se mouvoir. Au cours de cette période de formation, nous avons donc réalisé un kit de mobilité appelé Handopuss 22. Ce kit a été mis au point en vue d'améliorer la mobilité des personnes avec handicap physique des membres inférieurs sur un poste de travail », a indiqué Patrick Obel Okeli, le directeur général de l'Anvri. Et de poursuivre : « connaissant la situation sociale très précaire des personnes vivant avec handicap, l'Anvri a pris l'engagement d'accorder une bourse pré-installation de six mois à deux apprenants chez BioTech ». Pour sa part, Christophe Gnamazo, président de la fédération nationale des associations des personnes sourdes du Congo s'est réjoui de cette formation qui, selon lui, aidera les personnes vivant avec handicap auditif et moteur à développer pleinement leurs talents dans la culture des champignons.

Gloria Imelda Lossele

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Revendications des professeurs, rappel à l'ordre du Cames

Une frange de professeurs a formulé des réserves sur les résultats du Comité technique spécialisé, sciences juridiques et politiques session de 2022 du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (Cames). Le sujet a alimenté les débats sur les réseaux sociaux où ont circulé ces requêtes. Le Cames a rappelé à l'ordre.

Les requêtes des professeurs Placide Moudoudou, Godefroy Moyen, tous deux doyens honoraires à la faculté de droit de l'université Marien-Ngouabi, défraient la chronique sur les réseaux sociaux depuis quelques jours. Ils ont, en effet, émis des réserves sur les résultats du Comité technique spécialisé : sciences juridiques et politiques session de 2022, validés par le Comité consultatif général du Cames, tenu les 28 et 29 juillet, à Conakry, en Guinée. Complot, impartialité, subjectivité dans le traitement des dossiers ont été évoqués.

« Ces résultats me paraissent tellement surprenants qu'ils reflètent le travail d'une magouille bien orchestrée », a indiqué le Pr Placide Moudoudou, dans sa requête. Il a, par ailleurs, fait état, dans le même document, de l'hostilité de certains compatriotes universitaires qui entretiennent des relations étroites et sulfureuses avec le bureau du Comité technique spécialisé, sciences juridiques et politiques ; des réunions occultes organisées à Brazzaville pour décider du sort de certains candidats et transformer l'échec des autres prétendants

en réussite.

Une autre requête du Pr Godefroy Moyen abonde dans le même sens. « Le Cames, institution d'intégration qui fait la fierté de l'Afrique, sert désormais d'instrument de règlement de compte par personnes interposées. Le président du Comité technique spécialisé ainsi que d'autres membres sont amis avec mes compatriotes qui ont juré que jamais, tant qu'ils sont en vie, je ne deviendrai pas profes-

sive honteuses, afin de produire un résultat contraire à la réalité. », dit-il.

Rappel à l'ordre

Selon les sources concordantes, la procédure n'a pas été respectée par les professeurs ayant formulé des réserves. Ils devraient saisir le président de l'Université Marien-Ngouabi qui, à son tour, devrait acheminer des requêtes au niveau du Cames. Ce qui est conforme au code d'éthique et de déon-

naissance du secrétaire général, sans se référer préalablement au responsable de l'instance ou de l'institution à laquelle il est rattaché ou du programme auquel il prend part », souligne le code en son article 28 sur la procédure.

La même disposition indique que par dérogation la saisine directe du secrétaire général est autorisée lorsque l'organe compétent dans l'institution, régulièrement saisi, n'accomplit pas, à l'expiration d'un

sance du secrétaire général du Cames.

Des sanctions en cas de faute

Des sanctions sont prévues pour manquement aux règles d'éthique et de déontologie. « Tout membre des instances ou du personnel du Cames ou participant à ses programmes qui se rend coupable de manquement aux règles du présent code encourt une ou plusieurs des sanctions », indique l'article 26 du code d'éthique et de déontologie de l'institution panafricaine de l'enseignement supérieur. A propos de ces sanctions, nous notons l'avertissement ; le blâme avec inscription au dossier ; la suspension pour une durée d'un an à trois ans ; l'interdiction de participer aux programmes du Cames pour une durée qui ne peut être inférieure à un an, ni supérieure à trois ans ; l'interdiction pour une durée qui ne peut être inférieure à un an, ni supérieure à trois ans, de certifier ou d'authentifier les documents émanant des établissements et destinés au Cames ; l'annulation de l'inscription obtenue de manière irrégulière.

Rominique Makaya

« Le Cames, institution d'intégration qui fait la fierté de l'Afrique, sert désormais d'instrument de règlement de compte par personnes interposées. Le président du Comité technique spécialisé ainsi que d'autres membres sont amis avec mes compatriotes qui ont juré que jamais, tant qu'ils sont en vie, je ne deviendrai pas professeur titulaire. Dès qu'ils ont appris que mon dossier était parmi les mieux constitués, ils ont multiplié des initiatives honteuses, afin de produire un résultat contraire à la réalité. »

seur titulaire. Dès qu'ils ont appris que mon dossier était parmi les mieux constitués, ils ont multiplié des initia-

tologie que le Cames a publié pour rappeler à l'ordre. « Nul ne peut porter une information ou une réclamation à la

délai de deux mois à compter de la date de sa saisine, les diligences nécessaires pour porter la réclamation à la connais-

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

400 filles bénéficient d'une formation aux métiers du numérique

Dans le message du gouvernement délivré à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse célébrée le 12 août de chaque année, Hugues Nguélonché a annoncé le début, ce vendredi, de la formation de 400 jeunes filles aux métiers du numérique et au leadership féminin.

La Journée internationale de la jeunesse est célébrée cette année sur le thème « Solidarité intergénérationnelle: créer un monde pour tous les âges ». Elle a été adoptée par les Nations unies en 1999 pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les problématiques liées à la jeunesse en mettant en avant le potentiel des jeunes en tant que partenaires à la construction des nations, a précisé le ministre en charge de la Jeunesse dans la déclaration.

Cette journée vise également à reconnaître et amplifier l'importance de la participation des jeunes dans la gestion des affaires publiques. Le thème choisi met, selon Hugues Nguélonché, l'accent sur la nécessité pour toutes les générations de collaborer afin de garantir la prise en compte de tous dans l'édification des nations tout en reconnaissant que le de-



Hugues Nguélonché, le ministre en charge de la Jeunesse/Adiac

venir du Congo passe par la mise en place des conditions permettant aux jeunes de s'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

« C'est à ce titre qu'il a été créé par la loi n° 15-2018 du 15 mars 2018 le Conseil consultatif de la jeunesse, qui a pour mission d'émettre des avis au président de la République et des suggestions au gouvernement sur les questions liées au plein épanouissement de la jeunesse dans le cadre d'une gouvernance intergénérationnelle », a-t-il déclaré.

Le gouvernement, a-t-il souligné, s'emploie à mettre en œuvre de nombreux projets en faveur de la jeunesse, en témoigne le projet d'appui à l'intégration des jeunes au développement national. Grâce à Youth connect Congo signé le 23 juin avec les Agences du système des Nations unies sous le leadership du Pnud, le Congo

s'est engagé à « la formation de 400 jeunes filles aux métiers du numérique et au leadership féminin qui débutera ce vendredi 12 août, l'élaboration des documents de la politique nationale de la jeunesse dans une démarche participative avec les représentants des associations et mouvements de la jeunesse, la promotion de l'entrepreneuriat juvénile, l'organisation des cafés d'opportunités et la formation des jeunes aux métiers innovants »

Hugues Nguélonché a, par ailleurs, annoncé pour le 24 septembre le démarrage de l'étude de faisabilité du projet emploi-formation destiné à consolider la réforme du service public de l'emploi et à pourvoir en personnel qualifié les secteurs clés du Programme national de développement 2022-2026.

James Golden Eloué

FINANCE INTERNATIONALE

L'économie unipolaire bouleversée par l'alliance financière sino-russe

À la mi-juin, lors d'une réunion des BRICS (Brésil, Russie, Chine, Inde et Afrique du Sud), le président russe, Vladimir Poutine, annonçait que la Russie, la Chine et les autres pays de la communauté avaient l'intention d'introduire une nouvelle monnaie de réserve mondiale qui devrait fonctionner sur le principe d'un panier de monnaies des pays mentionnés.

Or, tous ces pays sont des producteurs d'or. Cette monnaie devrait également être un concurrent direct du dollar américain. Depuis 2014, la Russie et la Chine s'investissent à réduire la part du dollar dans leurs réserves monétaires et pour le remplacer par des lingots d'or. Cette politique monétaire est dirigée contre le dollar américain, dont la domination dans l'économie mondiale n'a cessé de diminuer dans les vingt dernières années, face à l'euro, au yuan ou au rouble. La Russie et la Chine, alliés politiques, énergétiques et économiques, veulent en effet s'affranchir des Etats-Unis sur la scène internationale. La création d'une nouvelle monnaie de réserve permettra aux BRICS de créer leur propre sphère d'influence et leur propre unité monétaire dans ce domaine et les sanctions imposées par l'Union européenne suite à la guerre en Ukraine, n'a fait que renforcer le président russe dans sa dé-

termination à changer l'échiquier des devises en matière de transactions internationales et commerce des matières premières. Il souhaite donc faire de cette nouvelle monnaie un concurrent du dollar américain. La Russie a pris d'autres mesures, pour renforcer l'alliance entre les nations BRICS, notamment le commerce vers la Chine et l'Inde. Le président russe déclarait récemment : « *Nous allons réorienter nos liens commerciaux et nos contacts économiques étrangers vers des partenaires internationaux fiables, principalement les BRICS* ». Les échanges commerciaux entre la Russie et les pays des BRICS ont augmenté de 38% et ont atteint 45 milliards de dollars au cours du premier trimestre de l'année en cours. Parallèlement, les ventes de brut russe à la Chine ont atteint des chiffres records au printemps, devançant l'Arabie saoudite comme premier fournisseur de pétrole



« Nous allons réorienter nos liens commerciaux et nos contacts économiques étrangers vers des partenaires internationaux fiables, principalement les BRICS »

de la Chine. En juin, Vladimir Poutine accusait l'Occident d'ignorer « *les principes fondamentaux de l'économie de marché comme le libre-échange. Cela nuit aux int-*

rets commerciaux à l'échelle mondiale, affectant négativement le bien-être des gens, en fait, de tous les pays », avait-il souligné.

Du côté des Etats-Unis, la dette

est abyssale, le cours du dollar est récemment tombé sous la barre de 1, la croissance atteindrait 2,3% (en deçà des prévisions du FMI d'avril 2022, et les marchés financiers américains craignent une récession. S'ajoutent les tensions autour de Taïwan qui laissent présager que la confrontation sino-américaine sur cette question risque de se durcir au fil des semaines. Le sommet de G20 qui sera organisé en Indonésie en novembre prochain, auquel la Russie doit participer, sera une étape cruciale, une occasion de lancer des pourparlers de paix et atténuer les tensions internationales. Mais on peut en douter, car les pays qui jouent traditionnellement ce rôle, la Suisse, la Finlande ou la Suède sont sortis de leur neutralité, les deux derniers pensent même à adhérer à l'Otan. Israël et la Turquie, eu égard à leurs relations économiques avec la Russie et l'Ukraine ont essayé, sans succès.

Noël Ndong

NIGER

Une coalition de la société civile hostile à la présence militaire française

Dénommée M62, une quinzaine d'organisations de la société civile nigérienne appelle à une manifestation nationale contre la force française Barkhane, le 17 août.

Le mouvement dénommé « M62: Union sacrée pour la sauvegarde de la souveraineté et de la dignité du peuple » a été lancé le 3 août, en vue de s'opposer à la présence militaire française au Niger. Ces organisations, parmi lesquelles des associations de défense des droits de l'homme et des syndicats, ont écrit : « *Considérant les multiples assassinats de nos populations civiles par la force Barkhane chassée du Mali et illégalement présente sur notre territoire qu'elle estime conquis pour matérialiser son dessein funèbre de déstabilisation du Sahel, réitérons notre opposition à la présence militaire française dans notre pays et exigeons son départ immédiat* ». Ajoutant : « *Lançons la semaine de la dignité à compter de ce jour 3 août marquant le 62ème anniversaire de la date de proclamation de l'indépendance du Niger et engagerons à cet effet toutes les citoyennes et*



tous les citoyens à se constituer en comité citoyen pour la dignité dans les quartiers, les villages et les communes, en organisant des initiatives de sensibilisation ». Elles ont, en outre, lancé un appel « *à tous les syndicats, les organisations de la société civile, les universitaires, les hommes des*

Barkhane indésirable au Niger: le « M62 » mène la fronde contre la force française DR médias, les transporteurs, les agriculteurs, les éleveurs et les leaders religieux » à se joindre à elles « *pour la défense et la sauvegarde de la souveraineté et de la dignité du peuple dangereusement menacés* », et ont appelé à « *une journée de protestation à travers l'organi-*

sation d'une marche pacifique suivie de meeting le 17 août 2022 à partir de 9h sur l'ensemble du territoire national, notamment dans tous les chefs-lieux de communes, de départements et régions ».

La création du M62 intervient dans un contexte de redéploi-

ment de Barkhane au Niger, après la décision des forces françaises et européennes de quitter le Mali suite au désaccord avec les autorités de transition maliennes. Depuis les semaines à venir, des convois de la force Barkhane arrivent au Niger. Ces derniers jours, des véhicules et camions de ces convois ont été impliqués dans des accidents de la route qui ont fait au moins quatre morts et plusieurs blessés. Un simple accident de la route, comme il en existe partout dans le monde, que certaines organisations veulent exploiter pour pousser la société civile à s'opposer à tout prix au redéploiement de Barkhane au Niger. Le nouveau commandant de Barkhane, le général Bruno Baratz a été reçu récemment en audience par le président Mohamed Bazoum. Il a indiqué que 6000 conteneurs de Barkhane attendent encore d'être acheminés du Mali vers le Niger.

N.Nd.

EDUCATION

Les enfants congolais scolarisés au Nigéria en vacances à Brazzaville

Les quinze enfants congolais issus des familles démunies, bénéficiaires de la scolarité gratuite au Nigéria sont arrivés, le 10 août, à Brazzaville pour passer les vacances.

A leur arrivée à l'aéroport international Maya-Maya, les enfants ont été accueillis par le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, et par une forte délégation de la Fondation Congo Assistance (FCA) conduite par son secrétaire général, Michel Mongo. Dans son mot d'accueil, le ministre a remercié la FCA pour ses actions en faveur des familles démunies.

« Je suis autant ému ce soir que tout le monde. C'est avec beaucoup de joie que nous accueillons nos enfants qui reviennent à la maison. Je saisi cette opportunité pour remercier du fond du cœur l'épouse du chef de l'Etat, présidente d'honneur de la FCA pour tous les efforts qui ont été menés jusqu'à ce jour, et qui auront permis la scolarisation de ces enfants à Owerri. C'est un moment pathétique et historique que l'on n'oubliera jamais », a déclaré Jean-Luc Mouthou.

Partis du Congo en bas âge, depuis cinq ans pour certains, quatre et trois ans pour d'autres, ces enfants désormais bilingues qui manipulent correctement



Les enfants posant avec le ministre Jean-Luc Mouthou/Adiac

l'anglais et le français ont exprimé leur profonde reconnaissance à la présidente de la Fondation Congo Assistance, Antoinette

Sassou N'Gusso. Durant leur séjour à Brazzaville, plusieurs activités seront organisées en leur faveur (excursion,

visite des sites touristiques, etc.) Rappelons qu'au total quinze enfants congolais dont neuf filles et six garçons, répartis en trois pro-

motions (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020), poursuivent leurs études à l'Institut pour l'Afrique de la Fondation Rochas situé à Owerri, à plus de 400 km d'Abuja, au sud-est du Nigeria.

La proposition de scolariser les enfants congolais à Owerri est venue de la première dame du Nigeria, Aicha Buhari, à sa consœur du Congo, Antoinette Sassou N'Gusso. Hormis le critère d'âge limité (de 12 à 14 ans), la sélection concerne exclusivement les enfants intelligents, orphelins et vulnérables. L'admission à cet institut est complètement gratuite. Les frais de séjour, de formation, de subsistance et autres sont à la charge de la Fondation Rochas.

Rappelons que la présidente de la Fondation Congo Assistance avait rencontré ces enfants, pour la première fois, en novembre 2021, à Abuja (Nigeria), en marge de la neuvième assemblée générale de Mission de paix des premières dames d'Afrique.

A cette occasion, les Fondations Congo Assistance et Rochas avaient signé un accord de partenariat axé sur la scolarité des enfants congolais défavorisés.

Yvette Reine Nzaba

«...C'est avec beaucoup de joie que nous accueillons nos enfants qui reviennent à la maison. Je saisi cette opportunité pour remercier du fond du cœur l'épouse du chef de l'Etat, présidente d'honneur de la FCA pour tous les efforts qui ont été menés jusqu'à ce jour, et qui auront permis la scolarisation de ces enfants à Owerri. C'est un moment pathétique et historique que l'on n'oubliera jamais »



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ LE QR CODE

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Zoba Loubassa Claudel Vivien Judicaël, je désire désormais être appelé Bazo Clauzel Vivien.

Toute personne ayant un intérêt légitime pourra faire une opposition dans un délai de trois (03) mois.

Ma fille s'appelle Zoba Loubassa Merveille Andréa, désormais je veux qu'elle s'appelle Bazo Merveille Andréa.

Toute personne ayant un intérêt légitime pourra faire une opposition dans un délai de trois (03) mois.

UNE ADRESSE E-MAIL POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

FÊTE DE L'INDÉPENDANCE DU TCHAD

Félix Tshisekedi a pris part à la célébration

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, est arrivé le 10 août en fin de soirée à Ndjamen. Le cinquième chef d'Etat du Congo indépendant était attendu en terre tchadienne pour assister, à l'invitation de son homologue Mahamat Idriss Deby, à la cérémonie du soixante-deuxième anniversaire de l'indépendance du Tchad.

L'accueil était à la hauteur des attentes comme en témoigne le dispositif protocolaire mis en place à l'aéroport international Hassan-Djamous de Ndjamen avec, à la clé, le passage en revue des différents détachements de l'armée nationale tchadienne. Etaient également rangés pour accueillir le chef de l'Etat congolais les membres du Conseil militaire de transition, les membres du gouvernement ainsi que les membres des grandes institutions de la République du Tchad.

Après un bref entretien entre les deux chefs d'Etats au salon d'honneur de l'aéroport, le président de la RDC a pris, à sa sortie de l'aérogare, un bain de foule impressionnant. La diaspora congolaise du Tchad s'est mobilisée pour l'ovationner et lui exprimer toute la sympathie qu'elle voue à son président. C'est sur ses entrefaites que le cortège conduisant le président RD-congolais a mis le cap sur le Palais présidentiel de Ndjamen où un dîner a été offert à l'honneur des invités.

C'est le 11 août qu'a eu lieu, à la

place de la Nation, la grande cérémonie marquant la commémoration du soixante deuxième anniversaire du Tchad. Trois temps forts ont marqué cette célébration, à savoir le dépôt d'une gerbe des fleurs par le président tchadien au Monument aux morts en mémoire des soldats tombés sur le champ de bataille, la décoration de l'Émir du Qatar élevé au grade de dignité de Grand-Croix de l'Ordre national du Tchad, la plus grande distinction du pays, et enfin la tenue d'un défilé militaire aérien, pédestre et motorisé massivement applaudi par le public.

Après avoir suivi, avec une attention soutenue, toutes ces séquences, le président de la RDC est allé s'entretenir avec la diaspora congolaise vivant au Tchad. Le numéro un congolais s'est attardé sur les questions d'actualité relatives à la vie politique et sécuritaire de l'ex-Zaïre. Les applaudissements du public ont traduit la pertinence des sujets abordés, sans ambages et sans langue de bois, par le garant de la nation



congolaise. Juste avant de se diriger vers l'aéroport, il a eu un bref entretien avec son homologue tchadien au Palais présidentiel de Ndjamen. Ce qui symbolise les liens de fraternité unissant, non pas seulement Kinshasa et Djamen, mais aussi les deux per-

sonnalités.

Signalons qu'outre la présence du président Félix Tshisekedi, d'autres chefs d'Etats tels qu'Umaro Sissoko Amballo (président de la République de la Guinée-Bissau et président en exercice de la CEDEAO),

ont également pris part à cette grande célébration.

Le Tchad est un pays d'Afrique centrale sans accès à la mer. Il est membre de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Ancienne colonie française, le pays a acquis son indépendance le 11 août 1960 sous le président François Tombalbaye qui fut d'ailleurs assassiné quelques années plus tard. Le Tchad est une République unitaire présidentielle avec vingt-trois provinces.

Actuellement, le pays est sous junte militaire avec comme Premier ministre, Albert Pahm Pafocké, et comme président de la République, Mahamat Idriss Deby, président du Conseil militaire de transition. Ce dernier a pris le pouvoir le 20 avril 2021 après le décès de son père, l'ancien président Idriss Deby, mort au front. Il y a peu le président Mahamat Idriss Deby venait de privilégier la voie du dialogue en signant à Doha pour des négociations avec ses oppositions armées.

Alain Diasso

Sous le très haut patronage de son Excellence
M. le Président de la République
Denis SASSOU-N'GUESSO

1^{ère} Édition
FOIRE INTERNATIONALE DE L'ARTISANAT DU CONGO

THÈME :
"L'artisanat, pilier de redynamisation des économies des pays Africains"

AU PROGRAMME:
EXPOSITIONS - VENTES
ATELIERS
RENCONTRES
CONFÉRENCES ...

Du 11 > 20 Août 2022

Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza

FONDATION GOTÈNE

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Rose Mutombo échange avec les représentants du HCR et d'Osisa

La ministre d'Etat, ministre de la Justice, Garde des sceaux, Rose Mutombo Kiese, a eu deux séances de travail le 10 août respectivement avec la délégation du HCR, conduite par sa représentante Angel Dikongue-Atangana, et la délégation de l'ONG sud-africaine Open Society Initiative for Southern Africa (Osisa) conduite par son directeur pays, Nick Elebe.

La représentante du Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) en République démocratique du Congo (RDC), Angel Dikongue-Atangana, a déclaré qu'elle est nouvellement arrivée en RDC pour prendre ses fonctions depuis le mois de mars 2022. « *Donc, c'était ma première rencontre avec la ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des sceaux. C'était véritablement pour lui présenter mes civilités et ensuite prendre langue avec elle sur des sujets qu'elle a eu à discuter avec ma prédécesseure. Il s'agit notamment de l'appui que nous apportons au comité technique interinstitutionnel de la lutte contre l'apatridie* », a-t-elle dit.

Le comité technique interinstitutionnel de la lutte contre l'apatridie est un comité que le ministère Justice a créé. Il est soutenu par le HCR sur le plan technique et financier. Les deux personnalités ont évoqué au cours de leurs entretiens de l'accession de la RDC aux conventions qui régissent l'apatridie au niveau mondial et de la Convention de 1954 sur le statut des apatrides et la convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

La RDC n'est pas encore Etat membre à ces conventions, a-t-



elle fait savoir. Elle dispose d'un projet de loi qu'elle compte valider pour s'occuper des apatrides. « *C'est cette collaboration entre le ministère de la Justice et le HCR qu'il était question au cours de cette rencontre. Nous sommes convenus à réaliser un certain nombre d'actions à prendre immédiatement dont notamment une réunion du comité technique des experts qui travaille sur le volet de l'apatridie. Nous avons évoqué une possible mission de la ministre d'Etat voisin et africain où elle pourrait s'y prendre par*

l'expérience des autres. Je n'ai pas des priorités mais il revient au gouvernement de la RDC qui établit ses priorités. Je viens en soutien à ce gouvernement. La priorité pour le gouvernement congolais est l'établissement d'un cadre légal pour s'occuper des apatrides qui n'existe pas encore en RDC. Mon bureau appuie le gouvernement pour qu'il accède à ces conventions que j'ai décrites mais aussi, le cas échéant, avoir un cadre légal national. Donc, un projet de loi sur l'apatridie. Nous appuyons le gouvernement dans

Rose Mutombo avec la délégation du HCR/DR ce sens-là. Nous appuyons aussi le gouvernement congolais et le traitement des personnes déplacées mais la RDC fait partie de la Convention de Kampala qui s'occupe des personnes déplacées », a-t-elle soutenu.

Avec la délégation d'Osisa, il était question de présenter à la ministre d'Etat de la Justice le travail de cette organisation en RDC et sa nouvelle stratégie africaine et des opportunités de collaborer avec le ministère de la Justice. « *Nous avons été heureux des échanges que nous avons eus avec elle*

et des perspectives également de partenariat dans un avenir proche », s'est réjoui Nick Elebe. Il a fait part à la ministre d'Etat des opportunités qui touchent à la question de la redevabilité pour les crimes les plus graves. Elles touchent aussi au régime des peines et du système carcéral et la question bien entendu des femmes et de leurs droits dans le domaine de recrutement au niveau de la magistrature. Il est nécessaire qu'il y ait des réformes notamment en matière des peines, que l'on réfléchisse sur les peines alternatives qui pourraient être mises en place comme palliatif à la détention préventive, a ajouté le directeur pays d'Osisa. « *Nous avons certainement au niveau de nos institutions carcérales près de 70 % de personnes en ce moment incarcérées. Elles sont des personnes en détention préventive. Les amendes existent déjà dans notre système. Nous parlons des peines alternatives, on peut parler de diversité d'autres possibilités qui sont offertes. Il faut que les Congolais puissent s'asseoir et réfléchir sur cela justement, parce qu'aujourd'hui, ce n'est un secret pour personne, nos prisons sont surpeuplées* », a-t-il déclaré.

Blandine Lusimana



MEILLEURS
PRODUITS
D'ASSURANCES
AUX MEILLEURS
PRIX

SOCIETE YA BISO MOKO BANA MBOKA



Assurance tous risque
chantier



Assurance automobile



Assurance voyage



Assurance incendie

PLUS DE 50 ANS DE METIER,
LEADER DES ASSURANCES

EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO

MINES

Nouvelle demande américaine de révision des contrats

La demande émane du secrétaire d'État américain, Antony Blinken, qui a réitéré la position de son pays auprès du président de la République et du Premier ministre de la République démocratique du Congo. Les États-Unis demandent aux autorités RD-congolaises de revoir plusieurs contrats miniers dont bénéficient principalement les entreprises minières aux capitaux chinois.

La Sicomin est visée par la demande américaine aux autorités RD-congolaises sur la révision de plusieurs contrats avec des entreprises à capitaux chinois. La matière a figuré à l'ordre du jour de l'entretien entre le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, et les autorités du pays, commençant par le président Félix-Antoine Tshisekedi et le Premier ministre, Sama Lukonde. En effet, dès l'arrivée de l'officiel américain à Kinshasa, le département d'État américain est revenu sur cette question. Selon une source proche de l'administration minière RD-congolaise, un communiqué du département d'État spécifiait que les États-Unis d'Amérique soutiennent « la décision du gouvernement RD-congolais de revoir les contrats miniers et une plus grande responsabilisation dans le secteur minier ».

Il y a une référence tacite à plusieurs accusations qui pèsent sur l'exploitation du sous-sol RD-congolais par les entreprises minières à capitaux chinois. Pour le pays de l'Oncle Sam, la RDC ne peut lésiner sur aucun moyen pour continuer à travailler en faveur de la transparence fiscale, des droits du travail et du respect des normes environnementales, sociales et de gouvernance. La requête américaine trouve son fondement par le fait que les



« La décision du gouvernement RD-congolais de revoir les contrats miniers et une plus grande responsabilisation dans le secteur minier »

États-Unis affirment fournir plus de 30 millions de dollars d'aide pour permettre à la RDC de promouvoir des pratiques minières responsables et durables. Le débat est relancé sur une question cruciale pour la RDC qui a effectivement exprimé le besoin de revenir sur les très controversés contrats avec les entreprises minières, baptisés à l'époque « contrats chinois ». On le sait, lors de la signature en 2007, les partenaires tradi-

tionnels du pays, dont le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont souhaité que le pays revienne cet accord qui repose sur la réalisation d'un large éventail des projets d'infrastructures (routes, lignes de chemin de fer, centrales hydroélectriques, universités et centres de santé) en échange des millions de tonnes de cuivre et des centaines de milliers de tonnes de cobalt. Sous forte pression des partenaires, l'accord a été

revenu à la baisse, passant de 9 à 6 milliards de dollars entre 2007 et 2009. Toutefois, à ce jour, une certaine confusion continue de planer sur la destination de près de la moitié d'un pas-de-porte de 50 millions de dollars versés à la Gécamines, l'application ou pas des dispositions du nouveau Code minier sur la joint-venture et la prise en compte des points relatifs à la protection sociale et environnementale.

Pour l'heure, l'accord est au

stade initial de la mise en œuvre mais des préoccupations ont vite fait de remonter de nouveau par rapport à certaines dispositions, notamment le mode de tarification dont les minerais doivent faire l'objet, les infrastructures à construire et leur coût, etc. Ce flou artistique n'aide pas à déterminer exactement les engagements à remplir par les deux parties. Par conséquent, affirment certains experts miniers de l'actuelle administration minière, une grande partie du risque semble peser sur la partie rd-congolaise.

Au-delà, cette situation va rendre difficile toute évaluation postérieure. Comme le proposent plusieurs organisations internationales, notamment Global Witness, il faut arriver à publier l'accord et à justifier tous les paiements qui y sont associés pour aider la population RD-congolaise à prendre la mesure exacte des avantages de l'exploitation minière sur leur vécu quotidien. Certaines sources s'appuyant sur une version publiée en clandestinité parlent des infrastructures d'une valeur de 3 milliards de dollars américains. D'où la nécessité pour le gouvernement de clarifier les choses en publiant la toute dernière version de l'Accord de manière à améliorer les modalités et à exercer un meilleur contrôle de son application rigoureuse.

Laurent Essolomwa

INFRASTRUCTURES

Le Premier ministre inaugure le siège social du Fonat

Le Fonds national d'aménagement du territoire (Fonat) a désormais une adresse. Il est situé au 5^e niveau de l'immeuble Orgaman dans la commune de la Gombe.

La cérémonie officielle de l'inauguration du siège social du Fonat sous tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire a été présidée par le Premier ministre, chef du gouvernement, Jean-Michel Sama Lukonde, le 11 août. C'était en présence notamment des membres du gouvernement, des députés et sénateurs, du secrétaire général à l'Aménagement du territoire et des représentants de l'Onat et l'Anat. L'honneur a été accordé au Premier ministre de dévoiler l'enseigne lumineuse placée devant l'immeuble de l'Orgaman indiquant l'adresse de cette nouvelle structure.

Le Premier ministre Jean Michel Sama Lukonde a eu des mots justes d'encouragement à l'endroit du ministre d'État de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo.

Il s'est dit satisfait de voir la matérialisation du décret N°21/09 du 30 décembre 2021 portant création du Fonat. « Je suis venu encourager une action du ministre d'État chargé de l'Aménagement du territoire et je souhaite bon vent au Fonat », a-t-il déclaré tout en soulignant que l'Aménagement du territoire est un secteur important dans le développement du pays. Raison pour laquelle il a été élevé au rang d'un ministère d'État.

Bien avant, Me Guy Loando Mboyo a, dans son mot, salué les efforts du Premier ministre dans la poursuite du processus de la réforme de l'aménagement du territoire. Il a par ailleurs reconnu son engagement à accompagner les membres du gouvernement. Au chef de l'État, le ministre de l'Aménagement du territoire lui a témoigné sa loyauté. S'adressant à la hiérarchie du Fonat, le patron de l'Aménagement du territoire a promis de l'accompa-

gnier pour matérialiser la vision du chef de l'État dans ce secteur.

Pour rappel, le Fonat est un établissement public créé par le décret N°21 /09 du 30 décembre 2021. Placé sous tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire, il a pour mission la mobilisation des ressources financières pour l'élaboration des documents de stratégies, des outils techniques, des plans d'aménagement du territoire et la mise en œuvre de la Politique nationale de l'aménagement du territoire (Pnat). Il assure également le financement des projets d'aménagement du territoire ainsi que le suivi de leur exécution et il apporte aussi un appui financier aux actes qui participent à la mise en œuvre de la Pnat.

Blandine Lusimana

« Je suis venu encourager une action du ministre d'État chargé de l'Aménagement du territoire et je souhaite bon vent au Fonat »

FOOTBALL-TRANSFERTS

Lupopo et V.Club se renforcent avant la campagne africaine

Les clubs congolais engagés en compétitions africaines interclubs resserrent leurs rangs avant d'aborder leurs campagnes continentales respectives.

Le FC Saint-Eloi Lupopo fait son come-back en Coupe de la Confédération après un sevrage de sept ans sans disputer le moindre match africain. Et pour ce faire, le club dirigé par le gouverneur Jacques Kyabula de la province du Haut-Katanga s'est attaché, le 10 août, du milieu de terrain Mongo Bokambi Lompala (29 ans), passé par Primeiro do Agosto de Luanda en Angola, passé par Abu Salem en Libye et habitué des interclubs africains. Il vient donc en renfort au milieu de terrain où l'on retrouve déjà l'expérimenté ancien international Youssouf Mulumbu et d'autres joueurs.

Ayant fini troisième à la 27e édition du championnat national de football, le FC Saint-Eloi Lupopo jouera le premier tour éliminatoire de la Coupe de la Confédération contre le club botswanais de Security Systems XI FC du Botswana. Et cas de qualification aux dépens « The Alarm Boys » (surnom du club de Gaborone), les Viets de Lubumbashi s'opposeront aux Angolais de Sagrada Esperança.



Mongo Bokamba Lompala signe chez Lupopo alors que Osako Ngeleda et Norberto Kiatualua arrivent dans V.Club.

Engagé en Ligue des champions, l'AS V.Club a renforcé son effectif avec la signature de deux

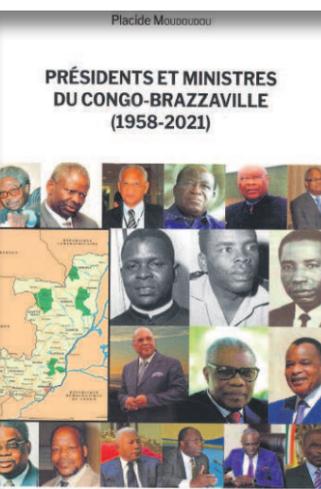
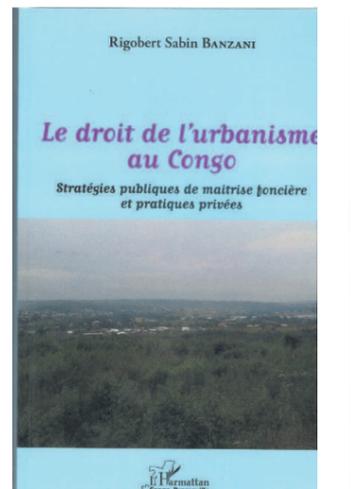
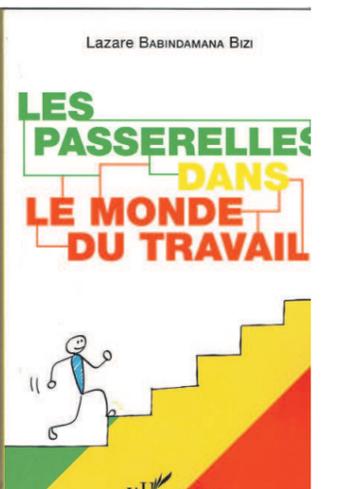
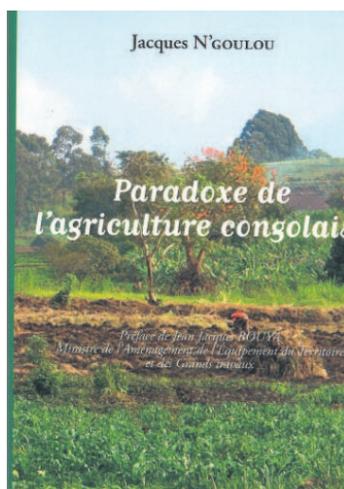
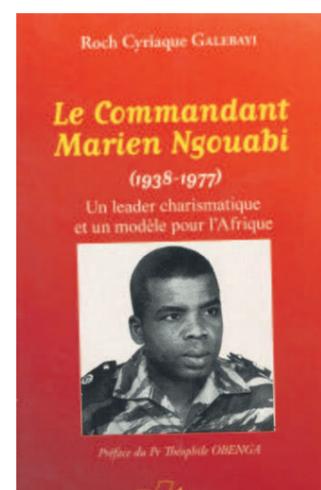
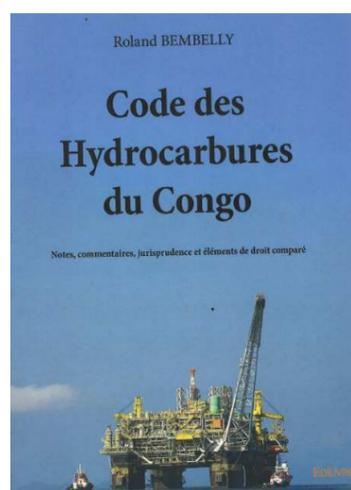
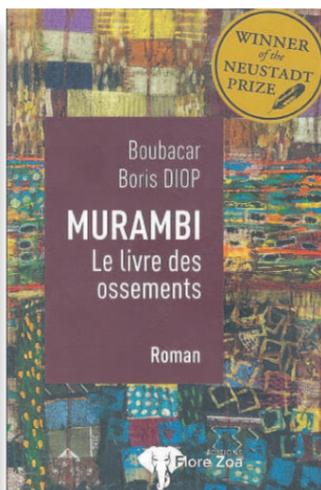
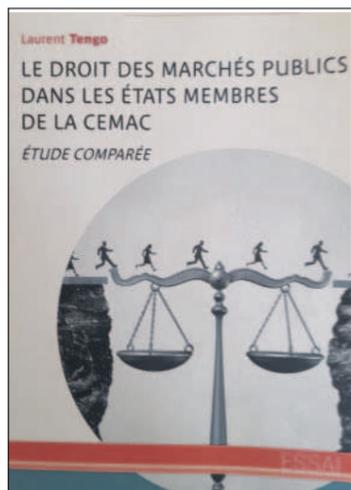
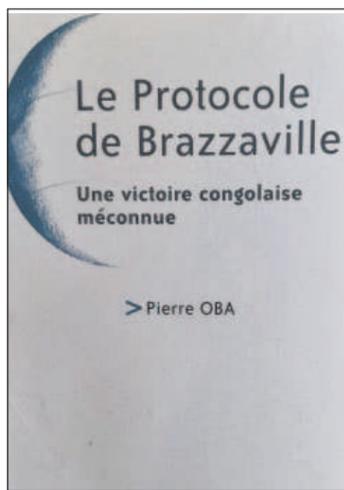
joueurs. Il s'agit d'abord de l'attaquant Osako Ngeleda, fait-on savoir, en provenance d'Ajax Cap Town en Afrique du Sud. Il a signé pour trois saisons chez les Dauphins Noirs de Kinshasa. Le milieu de terrain angolais Norberto Kiatualua Emous, transfuge de Santa Rita en Angola, a lui aussi paraphé un bail de trois ans avec le club vert et noir. Selon des sources, ces deux lancent juste le mer-

cato de V.Club, car d'autres joueurs pourront arriver. Notons que les Dauphins Noirs ont cependant laissé partir leur fer de lance de l'attaquant, Glody Lilepo Makabi, désormais joueur d'Al Hilal de Khartoum au Soudan où il a suivi son ancien entraîneur, Florent Ibenge. Le club dirigé par Bestine Kazadi et coaché par Raoul Jean-Pierre Shungu va donc renforcer son effectif, avant de lan-

cer sa campagne africaine. V.Club joue au premier tour éliminatoire contre Gaborone United SC du Botswana entre le 9 et le 11 septembre pour le match aller et une semaine plus tard pour le match retour. Le prochain adversaire de V.Club, en cas de qualification, sera le vainqueur du match entre RC Kadiogo du Burkina Faso et Asante Kotoko de Koumasi du Ghana.

Martin Engimo

EN VENTE



HOMMAGE AU GRAND AZAD

Je t'ai connu au début des années 2000, lorsque j'étais cumulativement reporter au journal «Les Echos» du Congo et à la Radio Liberté. Nous nous sommes sympathisés par la fréquence de nos rencontres sur les lieux des reportages parce que nous animions chacun la rubrique politique de nos organes de presse respectifs.



On s'est aimé ! Tu étais jaloux du métier de journaliste tant tu ne voulais pas t'associer avec des personnes n'ayant pas d'organes de presse crédibles et se passant pour journalistes. Tu les foudroyais de regard. Je t'appelais affectueusement « mon grand ». Nous avons découvert beaucoup de restaurants et débits de bois-

sons ensemble.

Tu me disais souvent avec humour : « *Tiens Roger, ne montre pas un bel endroit comme celui-ci à d'autres personnes* ». Je te rétorquais : « *Le propriétaire a besoin des clients* ». Et nous achevions nos échanges par un rire fraternel.

Je t'ai perdu mon grand. Toi qui

aimais des vivres frais. Toi qui étais ami à plusieurs hommes politiques congolais. Parmi les articles constituant des morceaux choisis dans le livre du ministre Hugues Ngouélondélé en rapport avec la thématique de son ouvrage, figure le sien. L'auteur te portait beaucoup !

L'ancien maire de Poto-Poto, Eugène Sama, dans un papier publié dans le journal «La Semaine Africaine», où tu as presté pendant plusieurs années, t'avait rendu un grand hommage. Ya Azad, tu pars au moment où le métier de journaliste, comme tous les secteurs sociaux empruntent la voie de l'enfer.

Tu auras les mots justes pour bien le dire aux grands journalistes qui t'ont précédé dans l'au-delà. Tu affectionnais t'habiller en veste quelles que soient les circonstances. Tu laisses un vide au sein de la presse congolaise car en dépit de ton âge, du nombre d'années que tu as fait comme reporter, tu étais toujours resté sur le terrain, puisque tu avais compris qu'un journal est constitué des papiers de fond et des factuels.

Oui mon grand, tu es parti ! Tu avais attendu que je sois momentanément hors du pays pour que tu quittes la terre des hommes. Adieu, icône de la presse congolaise, adieu, amoureux du métier de Pierre Albert !

Ton petit.

Roger Ngombé

BASKETBALL

La ligue départementale clôture sa saison le 14 août

La finale de la Coupe de la ville de basketball qui va opposer l'équipe BBS à Black Lions au terrain Synergie situé derrière LCDE va mettre fin à la saison sportive 2021-2022.



Une rencontre de basketball /Adiac

Selon Regis Pembellot, président de la ligue départementale de basketball de la ville océane, la finale de la Coupe de la ville baptisée la Coupe du centenaire vient se joindre aux différentes activités prévues à l'occasion du centenaire de la ville océane.

Avant cette finale, a-t-il précisé, le public va avoir droit à un match de gala qui va opposer les jeunes filles âgées de 12 à 14 ans de l'AS Cheminots à celles de BBS. Cette rencontre va permettre de relancer le basket ball dames en veilleuse depuis quelque temps dans la ville.

Pointe-Noire va abriter également les championnats nationaux de basketball courant mois d'août, a-t-il ajouté. Les stades de BBS, Synergie, Km4, Enrico-Mattei vont bénéficier d'une réfection dans les tout prochains jours pour cette compétition.

Hervé Brice Mampouya

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56 info@adiac.tv 8A, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

SOLUTION :
Le mot-mystère est : FAUBOURG

D	E	G	R	E		G	E	N	T
O	T	E		S	O	R	T	E	
N	I	A	I	S		A	I	S	E
	R	I		A	N	S	E		P
D	E		A	I	E		R	E	E
O	R	N	E		V	A	S	T	E
I		A	R	M	E	S		A	
G	A	G	E	E		S	A	L	E
T	U	E		R	O	I		O	N
	G	R	E	C		S	A	N	G
R	E		D	I	T		M		I
O	S	A	I		O	D	E	O	N
T		S	T	O	P		N	U	S

	H		A		S		I		O		F
M	O	N	T	P	A	R	N	A	S	S	E
	M	U	R	A	I	E	N	T		O	U
B	O	L	O	G	N	E		T	A	C	T
	L		C	I	T	R	O	E	N		R
M	O	L	E	N	E		I	S	S	U	E
	G	O		E	H	O	N	T	E	E	
G	A	U	F	R	E	T	T	E		L	A
	T	I	R		L	E		R	I	E	N
V	I	S	A	G	E		T	A	N		I
	O		S	O	N	O	R	I	T	E	S
I	N	I	Q	U	E	S		E	R	S	E
		O	U	T		A	R	N	O		T
C	O	D	E		N	I	E	T		U	T
	R	E	S	I	S	T	A		A	N	E

• SOLUTION DE LA GRILLE N°610 •

6	7	8	4	2	5	3	1	9
4	1	9	8	3	6	5	7	2
2	3	5	1	7	9	4	6	8
5	2	1	7	9	4	8	3	6
7	6	3	5	8	2	1	9	4
9	8	4	3	6	1	7	2	5
8	9	7	6	4	3	2	5	1
3	5	2	9	1	8	6	4	7
1	4	6	2	5	7	9	8	3

• SOLUTION DE LA GRILLE N°621 •

5	6	4	1	9	3	7	2	8
9	2	8	4	5	7	6	3	1
3	1	7	8	2	6	4	5	9
4	8	5	7	1	2	3	9	6
7	3	1	9	6	5	8	4	2
2	9	6	3	8	4	5	1	7
6	7	2	5	4	1	9	8	3
8	4	3	2	7	9	1	6	5
1	5	9	6	3	8	2	7	4

MOTS CASÉS 10X13 • N°347

- 2 LETTRES**
NA - NE - PC - PI - PU
- 3 LETTRES**
ARA - ERE - FER - GLU - ILE - NEE - OTE - PAS - PIF - PIN - ROC - SIC - THE - TIR
- 4 LETTRES**
ARME - EMET - EOLE - ETES - IENA - LAIE - MEAT - MOLE - NUIT - OEUF - REEL - RIEN - SEIN - SEPT - TARE - VERS
- 5 LETTRES**
AORTE - ENFIN - EPATE - GORGE - GRENU - MAREE - METEO - NANTI - NENNI - NOTRE - RANGE - ROUGE - USENT - VANNE
- 6 LETTRES**
CERCLA - CURSUS

RENONCER ECHAUDÉE	MET CÔTE À CÔTÉ VIEUX FRANÇAIS	EN AFRIQUE DU NORD	RÉGION D'ITALIE PORT DES CHARENTES	PROPREMENT DIT DÉPOUILLE	PATRIMOINE GÉNÉTIQUE UNITÉ ALLEMANDE
BASE DE NUMÉRATION PASSERA AU CHINNOIS	CHAPEAU BRAMER			DÉESSE MARINE LUNE DE JUPITER	COSTUME DE SCÈNE
HYMÉNOPTÈRE	GYM TONGUE TIRE DANS TOUS LES COÛRS		SALETTE RÉGNA À ALEXANDRIE		
FAIT LA PEAU REPLET				CONJONCTION SINGES-ARAGNÈES	VIEILLE COLÈRE
		COLLE AU MUR MARBRÉ		MOUSSE EN ITALIE PARESSEUX	
SAVOIR-FAIRE	TYPIQUE VILLE DE LA LOIRE				ENVELOPPE
GREEN A FAIT UN COMPLEXE CHOCOLATA	GREC ANCIEN MANGEA TARD			AGENT DE VOYAGES TARE	RÉCHA EN BRIAN
				FROUSSES RAPPEL	
JEUNES FILLES PRONOM PERSONNEL					EXCLAMATION
	MASSIF D'ALGÈRE			BAR À BULLES	
FAIT LA LIAISON		ON EN FAIT DU VINAIGRE			EXCLAMATION

P	F	E	D	A	N	E	R	E	S	E	R	N	Y	F
I	A	E	U	R	E	I	N	A	C	U	O	B	I	D
N	I	C	C	O	V	I	H	H	E	Z	A	T	A	E
F	S	R	H	U	L	I	O	S	I	L	R	A	G	S
E	A	M	A	A	L	U	N	R	L	U	B	B	O	T
C	N	P	R	A	E	E	O	A	F	T	O	L	R	I
T	M	P	I	R	C	H	W	Z	I	E	C	I	N	
A	A	E	V	S	A	P	M	O	C	G	V	E	L	R
G	C	R	A	S	T	I	C	O	T	R	R	R	L	E
U	B	A	R	A	B	O	U	G	R	I	M	E	E	K
O	E	T	I	C	I	L	L	I	T	P	E	U	Z	C
N	W	I	A	B	U	C	H	E	R	O	N	G	A	O
F	A	U	S	S	A	I	R	E	T	S	T	A	R	D
P	I	G	E	O	N	A	B	R	U	T	H	N	D	N
B	A	B	O	A	B	N	A	U	S	E	E	U	S	E

- ASCENSEUR / ASTICOT / BAOBAB
- BOUCANIER / BUCHERON / CHARIVARI
- COBRA / COMPAS / DESTIN
- DOCKER / ECHOUER / FAISAN / FAUSSAIRE
- FECULE / FURTIF / GORILLE / GUITARE / HORIZON / ILLICITE
- INFECT / LEZARD / MENTHE
- NAGUERE / NAUSEEUSE / NOUGAT / ORFEVRE
- PACHA / PIGEON / PISTOLET
- PRALINE / RABOUGRI / RIPOSTE
- SERENADE / TABLIER / TURBAN
- VINAIGRE / WALLABY / WEBCAM / ZOULOU

SUDOKU • GRILLE N°622 • DIFFICILE

		6		1	8			
		3	9			6		
			5				1	9
		7	1			4		2
	4						8	
2		9			7	3		
3	6				5			
		8			9	1		
			8	4		5		

SUDOKU • GRILLE N°624 • FACILE

		2		5	4	9		
1	9		3		6			
	8	3		7		4		
8	3			1		5		2
	1						7	
7		6		8			9	4
		1		4		6	3	
			2		1		4	5
		7	6	9		2		

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Présentation de la politique économique et sociale des trois prochaines années

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a présenté le 11 août à Brazzaville devant la représentation nationale les grandes options de politique budgétaire arrêtées par le gouvernement pour la période 2023-2025, en s'appuyant sur le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT).

Le cadre budgétaire à moyen terme 2023-2025 s'inscrit dans le processus de préparation du budget de l'Etat exercice 2023. Selon le chef du gouvernement, la politique budgétaire que porte ce cadre de dépenses est en cohérence avec les objectifs du Plan national de développement (PND) 2022-2026 ainsi qu'avec ceux du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit, conclu avec le Fonds monétaire international (FMI).

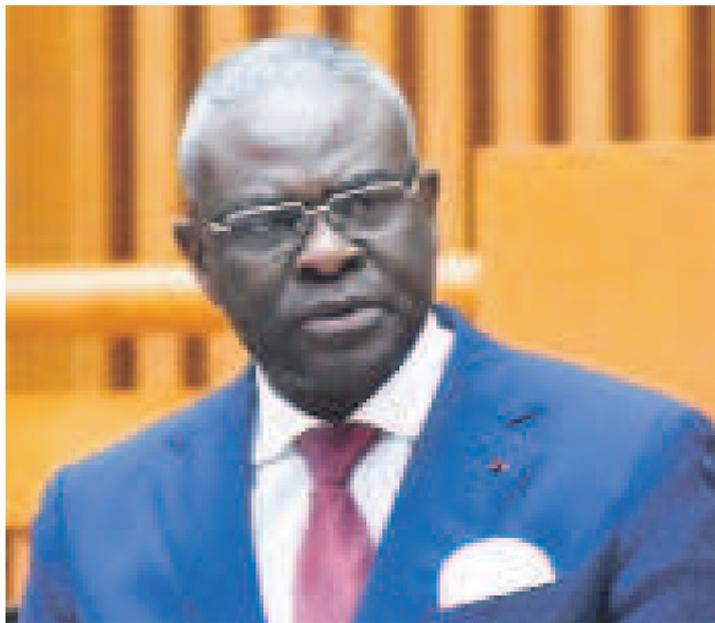
Anatole Collinet Makosso a rappelé que l'évolution des réalisations de l'Etat au plan budgétaire sur la période 2019-2021 est caractérisée par une amélioration des recettes budgétaires, malgré l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 intervenue en 2020, ainsi que par une maîtrise des dépenses publiques. « En dépit des progrès qui ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement prend l'option de la poursuite d'une politique budgétaire prudente qui vise à assurer d'abord le rétablissement des équilibres macroéconomiques, grâce notamment à des

réformes structurelles bien ciblées. Notre politique budgétaire à moyen terme sera ancrée sur une réduction du déficit primaire non pétrolier qui n'impactera pas le soutien aux secteurs sociaux », a-t-il annoncé.

En effet, pour le gouvernement, le niveau des ressources publiques dépendra, pendant la période 2023-2025, de la manière dont l'économie se comportera ainsi que des politiques de gestion des recettes qui seront menées. Ainsi, le niveau des dépenses publiques sera en fonction des moyens dont pourra disposer l'Etat sur les trois années et du choix et de la qualité des parts affectées aux investissements en vue d'atteindre les cibles de développement. L'espace budgétaire à dégager et la confiance des créanciers du Congo seront, a expliqué le Premier ministre, les principaux éléments déterminants de la viabilité budgétaire de laquelle dépendra la capacité du Congo à faire face aux problèmes d'endettement. Car, le cadrage macroéconomique sur la période 2023-2025 s'appuie sur une hypothèse de croissance économique dynamique.

Des observations des députés

« Pour le fonctionnement de l'Etat, il est retenu une progression des dépenses des secteurs sociaux, en particulier, et une rationalisation des dépenses des autres secteurs. Pendant la période 2023-2025, le



Anatole Collinet Makosso présentant la politique du gouvernement. *Primature* gouvernement continuera à suivre rigoureusement les indicateurs macroéconomiques, notamment le solde primaire de base. L'analyse globale des soldes budgétaires montre que le solde budgétaire global serait excédentaire tout au long de la période, à l'exception du solde primaire de base hors pétrole, qui resterait déficitaire, malgré une évolution appréciable », a-t-il indiqué, précisant que la couverture du déficit de financement sera assurée partiellement par les propres efforts

de l'Etat ainsi que par les appuis budgétaires rendus disponibles en plusieurs tranches à la suite des revues concluantes du programme avec le FMI.

Le vote des députés a été assorti de quelques observations. Il s'agit, entre autres, de la possibilité de transmettre au Parlement l'ensemble des annexes budgétaires prévues dans la loi organique relative aux lois de finances lors du dépôt du projet de loi de finances exercice 2023. La représentation nationale a aussi fait observer la possi-

bilité pour la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) de devenir les trois prochaines années une société productrice de pétrole. Le but étant de contribuer à l'amélioration des recettes pétrolières. Il s'agit, par ailleurs, de l'exécution des lois relatives aux transferts de compétences des ressources des collectivités locales ; le réalisme des montants indiqués dans le cadre budgétaire en vue de finaliser les travaux des dix hôpitaux généraux restants et de l'hôpital d'instruction des armées.

A cela s'ajoutent le statut juridique des Zones agricoles protégées justifiant les crédits mis à leur disposition ; la possibilité de mettre effectivement en œuvre le programme d'assurance maladie universelle à partir de 2023 ; la nécessité de rendre le pays de plus en plus attractif dans le secteur agricole en finalisant le projet de la mise en place de l'assurance agricole. « La commission demande au gouvernement l'application de l'article 11 alinéa 2 de la loi organique relative aux lois de finances », ont recommandé les députés.

Notons que cette loi prescrit que « les lois de finances annuelles doivent être conformes à la première année des documents de cadrage à moyen terme, qui sont arrêtés définitivement à la suite du débat d'orientation budgétaire ».

Parfait Wilfried Douniama

CHAMPIONNAT NATIONAL JUNIORS DE HANDBALL

Les combinaisons des demi-finales connues

Au terme des rencontres émouvantes des phases de poules et des quarts de finale de la 20e édition du championnat national juniors hommes et dames, place maintenant aux demi-finales, le 12 août, dans les deux versions.



Match entre Etoile et Interclub hommes/Adiac

Les garçons de l'Etoile du Congo qui ont dominé ceux de l'Interclub de Dolisie, 30-24, en quarts de finale vont affronter une autre équipe de Brazzaville, Jeunesse sportive de Ouenzé (JSO), en demi-finale, aux environs de 11h. Ce dernier n'a pas fait cadeau à son adversaire des quarts, CTAHB (24-19). Cette rencontre qui oppose les équipes de Brazzaville est beaucoup attendue.

Une autre équipe de Brazzaville qui a fait un sans-faute depuis le début de la compétition, Académie, souhaite rééditer l'exploit des quarts de finale (49-16 devant Saint-Pierre), face à NHA Sport de Pointe-Noire. Ce match aura sûrement l'allure d'une finale, puisque ces deux équipes ont livré de beaux jeux depuis le début de la compétition, le 6 août.

Chez les dames tout comme chez les garçons, Brazzaville bat de l'aile. La première demi-finale mettra aux prises AS Neto à Renaissance, deux formations qui se connaissent bien depuis les compétitions départementales de Brazzaville. Si la première a battu Olympic de Pokola (49-11) au site de Makoua, Renaissance a obtenu sa qualification à Owando devant Asoc, 30-27. L'autre demi-finale des filles sera disputée entre AS Cheminots de Dolisie et Etoile du Congo de Brazzaville. Ces équipes ont respectivement gagné, en quarts de finale, Promo Sport d'Owando (28-25) puis USP de Makoua, (34-17). Notons que les finales interviendront, le 15 août, à Makoua en présence des autorités de la Cuvette.

Rude Ngoma

FOOTBALL

La CAF annonce la création de sa super ligue

La Confédération africaine de football (CAF) a officiellement annoncé, le 10 août, à Arusha en Tanzanie la création de sa Super Ligue.

La compétition soutenue par la Fédération internationale de football association (Fifa) s'inscrit dans le but de rendre le football africain plus attractif en mobilisant davantage des ressources. « L'Africa Super Ligue est l'un des développements les plus passionnants de l'histoire du football africain et l'objectif que nous essayons d'atteindre est très clair : le premier est de s'assurer que le football africain de club est de classe mondiale et rivalise avec les meilleurs au monde. Il s'agit de l'avenir du football africain, il s'agit pour l'Afrique de prendre en charge son avenir. Pour ce faire, nous avons besoin d'argent », a commenté Patrice Motsepe, le président de la Confédération africaine de football. « La Super Ligue est un projet passionnant et unique et nous sommes heureux d'apporter notre aide et de partager toute l'expérience que nous avons accumulée », a expliqué le président de la Fifa, Gianni Infantino, invité à la cérémonie.

La première édition de nouvelle compétition se tiendra en août 2023 jusqu'en mai 2024. Elle mettra aux prises vingt-quatre clubs de seize pays du continent. Les premiers clubs en-



Patrice Motsepe

gagés recevront une contribution de 2,5 millions de dollars pour acheter des joueurs, mais aussi financer les transports et l'hébergement durant la compétition. Les équipes seront réparties, durant une première phase, en trois groupes géographiques composés chacun de 8 équipes (Afrique du Nord, Afrique centrale et de l'Ouest, et Afrique du Sud et de l'Est). Les huit clubs de chaque groupe seront opposés en matches aller-retour soit un total de quatorze matches à l'issue de la première phase. Au terme de cette phase de groupes, les cinq premiers issus de chaque poule plus le meilleur 6e tous groupes confondus joueront la phase à élimination directe à partir des huitièmes de finale pour un total de 197 matches. Le vainqueur devrait empocher 11,5 millions de dollars.

La vision de la CAF consiste à faire en sorte que les joueurs restent en Afrique et à améliorer la qualité des infrastruc-

tures des clubs du continent. Grâce aux revenus générés et avec le soutien de la Fifa, la CAF prévoit de récompenser annuellement ses 54 associations membres à hauteur d'un million de dollars à chacune, tout en alimentant son fonds de développement à hauteur de 50 millions de dollars. « Le football est une question de finances. Il s'agit d'avoir un produit et le soutien commercial pour celui-ci. Le succès du football de club est basé sur la viabilité commerciale. Pour nous, l'Africa Super League est l'intervention la plus importante pour le développement et l'avancement du football en Afrique », a souligné le président de la CAF. Seulement après son annonce, les interrogations sont nombreuses quant à l'avenir de la Ligue des champions et la Coupe africaine de la confédération puisqu'elle n'est réservée qu'aux clubs les plus huppés.

James Golden Eloué